



Votre maison va nous adorer

Règlement
Jeu concours *
Noël 2021

► **ARTICLE 1 - ORGANISATION**

La société COFAQ - Société Anonyme à Capital et Personnel Variables, dont le siège social est situé Pôle République secteur 1, 1, rue des Transporteurs, CS 98842, 86035 Poitiers et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 325 880 888B - organise un Jeu-concours du 01/12/2021 au 25/12/2021 et inclus dans l'ensemble des magasins Bricopro sur le territoire national.

Bien que le Jeu soit accessible depuis la plateforme Facebook, le Jeu et sa promotion ne sont pas gérés ou parrainés par la société Facebook. Dans ce cadre, la Société Organisatrice décharge la société Facebook de toute responsabilité concernant les éléments en lien avec le Jeu, son organisation et sa promotion.

► **ARTICLE 2 : CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine disposant d'une adresse email valide.

Le Jeu est accessible pendant la période mentionnée à l'article 1, 24h/24. Toute participation en dehors de cette période ne sera pas comptabilisée.

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des modalités de déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour s'assurer de la véracité des informations fournies (nom, prénom, adresse email). Le fait pour un participant de renseigner des informations notamment relatives à son identité qui seraient fausses, incomplètes ou ne respecteraient pas les conditions du présent règlement entraînerait la nullité de sa participation et le cas échéant l'annulation de son gain.

Il est rigoureusement interdit par quel que procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du Jeu proposé afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et les gagnants du Jeu.

Le Jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Pour participer, le client devra jouer au jeu digital Calendrier de l'avent.

Toute personne commentant en des termes injurieux sera automatiquement disqualifiée.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du Jeu-concours et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

► **ARTICLE 3 : EXCLUSIONS A LA PARTICIPATION**

Sont exclus du Jeu-concours :

- les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice, ainsi que les membres de leurs familles respectives (ascendants et descendants),
- les personnes ayant collaboré directement ou indirectement à l'organisation, la gestion ou la conception de ce Jeu-concours, ainsi que les membres de leurs familles respectives (ascendants et descendants directs),
- les membres du personnel des magasins participants, ainsi que les membres de leurs familles respectives (ascendants et descendants directs).

ARTICLE 4 : DOTATION et MODALITES DE DESIGNATION DES GAGNANTS

Le jeu concours propose 25 cadeaux pour l'ensemble du territoire dont 1 bon d'achat de 500€ qui sera utilisable dans un magasin Bricopro.

Liste des cadeaux*

Produits	Référence fournisseur	Prix de vente TTC (indicatif)
Bon d'achat Bricopro de 500 €		500 €
Lampadaire SEYNAVE		89 €
Suspension SEYNAVE		89 €
Lampe Helios COREP	652890	49,90 €
Suspension Helios COREP	PR503412	99,90 €
Coussin palette JARDIN PRIVE		59,99 €
Coussin palette JARDIN PRIVE		59,99 €
Coussin palette JARDIN PRIVE		59,99 €
Coussin palette JARDIN PRIVE		59,99 €
Suspension + ampoule LEDVANCE		23,49 €
Salon de jardin : canapé + 2 fauteuils + table	41-1608	499,90 €
2 lampes de table BATIMEX	Standy Mini Lemon	30,99 € (l'unité)
2 étagères BOLIS ITALIA	BA2D045AL2T1 (Noir) BA2D045AE2T1 (blanc)	50,40 € (l'unité)
Visseuse BOSCH	06019B7305	189 €
Scie sauteuse pendulaire SKIL MASTERS	F0154800MA	119 €
Porte serviettes sur pied + 2 distributeurs de savon	141515 + 40.07043	44,95 € 10,92 € (l'unité)
3 paniers tressés (blanc) HANDED BY B.V.	BE0500003 (taille M) BE0500002 (taille S) BE0500001 (taille XS)	28,95 € 23,95 € 19,95 €
4 lots de 10 lanternes solaires	1017 lot de 10	72,98 € (le lot)
Nettoyeur vapeur KARCHER	1.513-300.0	129 €
Meuleuse METABO	613060000	234,56 €
Tournevis jeu de 5 STANLEY BLACK&DECKER + Marteau FACOM + Jeu trousse de 10 clés FACOM	0-65-436 200H.40 82H.JL10	24,50 € 18,90 € 20,40 €
2 projecteurs led extra plats CEBA	FL10T	58,54 € (l'unité)
Radio de chantier	UB200R	159 €
4 mesures combinées télémètre laser 40m TECHMAN	4800720	70,90 € (l'unité)
Barbecue électrique WEBER	52020053	249,99 €

*Liste susceptible d'être modifiée dans la limite des stocks disponibles.

Chaque jour 1 gagnant sera désigné par la plateforme Social Shaker.

À la fin du jeu, les gagnants recevront par mail une confirmation de leur gain.

À partir du mois de janvier, **les gagnants devront récupérer leur cadeau dans leur magasin Bricopro associé à leur participation.**

Le gagnant dispose de 3 mois (25/03/2022) après l'annonce de son gain pour utiliser son bon d'achat dans son magasin Bricopro hors produits et rayons signalés en magasin. Passé le 25/03/2022, le magasin Bricopro peut refuser la prise en charge du bon d'achat.

Le bon d'achat ne donne pas lieu à la remise de sa contre-valeur en espèces. Il ne peut être utilisé en plusieurs fois : il devra donc être présenté lors d'un passage unique en caisse. Il ne donne pas lieu au remboursement de la différence dans l'hypothèse où la valeur du produit acheté s'avérerait inférieure à la valeur du bon d'achat.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. De surcroît, les lots ne sont pas cessibles.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots, en tout ou en partie, par des lots de valeur au moins équivalente, en cas de difficulté externe à l'organisateur.

► **ARTICLE 5 : INFORMATION DES GAGNANTS**

Seuls le gagnant sera informé du résultat de sa participation au concours.

Le bon d'achat sera transmis par email et sera à imprimer et à présenter en caisse lors des achats.

Lors de l'utilisation du bon d'achat ou du retrait en magasin du cadeau, le magasin pourra demander au participant de justifier de son identité. Si la participation s'avérerait non conforme au présent règlement, le magasin participant sera en droit de ne pas remettre le lot. A défaut de retrait du lot avant le 25/03/2022, le gagnant sera réputé avoir définitivement renoncé à son lot, sans que cette renonciation puisse donner lieu à une indemnisation.

► **ARTICLE 6 : ACCEPTATION DU REGLEMENT ET LITIGES**

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute contestation relative au présent règlement et au déroulement du Jeu seront à adresser par écrit à : GROUPE COFAQ - 1, rue des transporteurs - CS 90842 - 86035 POITIERS.

En cas de contestation, c'est la version du règlement qui est publié sur le site www.bricopro.fr qui prévaudra au cas où une autre version circulerait sur quelque support que ce soit.

À défaut de règlement amiable, tout litige relatif au Jeu sera soumis à la compétence des tribunaux français compétents.